Mairie de
SAINT-FRONT
****

COMMUNE DE SAINT-FRONT

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL REUNI LE 15 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le quinze du mois de novembre à dix-neuf heures, en application de l'article L,2121-7 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal de la commune de Saint-Front.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants : Jean-Marc BOULLET -Sébastien CHARRIAUD – Marie-Thérèse CHARRIERE – Mathilde COLLIGNON - Catherine MESNARD – Nadine ROCHE.

Excusés : Jean-Pascal BLANCHON (pouvoir à Sébastien CHARRIAUD) ;
Emilie CZAJKA (pouvoir à Mathilde COLLIGNON) ;
Benoît ROUSSILLON (pouvoir à Jean-Marc BOULLET)

Absent : Freddy POUPIN (sans pouvoir),

Secrétaire de séance : Nadine ROCHE

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal. Il énonce les sujets inscrits à l'ordre du jour, à savoir :

- Taux de promotion d'avancement de grade ;
- Création d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe ;
- Création d'un poste d'adjoint administratif territorial principal de 1ère classe :

1) Taux de promotion d'avancement de grade

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les dispositions du 2ème alinéa de l'article 49 n°84-53 du 26 janvier 1984 modifié portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Il explique qu'il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du comité technique paritaire, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés à un grade d'avancement, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade.

Monsieur le Maire précise que le Comité technique paritaire, réuni le 14 novembre 2022, propose à l'assemblée de fixer les taux suivants pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité comme suit :

CADRE D'EMPLOIS (2)	GRADE D'ORIGINE (3)	GRADE D'AVANCEMENT (4)	TAUX (%)
Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique territorial	Adjoint technique territorial principal de 2ème e classe	100 %
Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	100 %
Adjoints Administratifs territoriaux	Adjoint Administratif territorial	Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	100 %
Adjoints Administratifs territoriaux	Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	Adjoint administratif territorial principal de 1ere classe	100,00%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide d'adopter la proposition ci-dessus exposée par Monsieur le Maire.

2) Création d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que M. Stéphane BOUTINAUD, Adjoint technique territorial principal de 2ème classe peut bénéficier au vu de son ancienneté d'un avancement de grade au 1er novembre 2022.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de créer un poste d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe à raison de 35 heures par semaine à compter du 18 novembre 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de créer un poste d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe à raison de 35 heures par semaine à compter du 18 novembre 2022 ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

3) Création d'un poste d'adjoint administratif territorial principal de 1ère classe

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que M. Alexis MARCILLAUD, Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe peut bénéficier au vu de son ancienneté d'un avancement de grade au 3 novembre 2022.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de créer un poste d'adjoint administratif territorial principal de 1ère classe à raison de 24 heures par semaine à compter du 18 novembre 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de créer un poste d'adjoint administratif territorial principal de 1ère classe à raison de 24 heures par semaine à compter du 18 novembre 2022.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

4) Voyage scolaire de l'école de Saint-Front

4-1) Monsieur le Maire fait part à l'ensemble des membres du Conseil Municipal que le voyage scolaire (4 jours) est prévu à Paris du 21 au 23 février 2023. Suite à un chiffrage effectué (transport, hébergement, etc.), le coût de ce voyage est compris entre 7 000 € et 7 500 €.

Afin de le financer, plusieurs actions sont prévues, à savoir :

- vente de bulbes et repas organisé par l'APE
- dons des parents, ...

4-2) Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal un courrier de l'APE de l'école d'Aunac sollicitant une subvention pour l'organisation d'un spectacle de fin d'année.

Le coût du spectacle est de 1 200.00 €.

4-3) Monsieur le Maire propose de réduire de moitié, pour cette année, la subvention de 1 000 € en faveur du comité des fêtes du fait de la relance tardive des activités du comité des fêtes.
Ainsi c'est un montant de 500 € qui pourrait être proposé à l'école de Saint-Front.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, vote l'attribution de deux subventions, à savoir :

- **500 € au profit du comité des fêtes ;**
- **500 € en faveur de l'école de Saint-Front pour le voyage scolaire.**
- **120 € pour l'APE de l'école d'Aunac pour le spectacle de fin d'année**

5) INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal des points suivants :

- Lors du contrôle annuel de l'électricité et du gaz, effectué par l'APAVE, le technicien a remarqué que la prise de terre n'était pas connectée, (elle a été peut-être arrachée suite à des travaux d'assainissement collectif). M. le Maire a contacté M. Pelon pour procéder aux travaux nécessaires. Ce dernier a fourni un devis d'un montant de 432 € TTC.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, autorise M. le Maire à signer le devis correspondant.

- Suite au vol de matériel dans les ateliers municipaux, M. le Maire a fait établir deux devis afin d'installer une alarme.

* Le premier devis établi par une société conseillée par Groupama : 89 € HT par mois pendant cinq ans soit 6408 € TTC ;

* Le second devis établi par la société d'alarme Munchi : 3 500 € TTC (système de caméra et pas de maintenance).

Une décision sera prise lors du Conseil Municipal de préparation du budget 2023.

Autres informations :

* Le **défibrillateur** a été enfin installé. M. le Maire doit revoir avec le Pays du Ruffécois pour la formation ;

* La **haie du cimetière** est replantée ;

* L'entreprise Rivollet a été contactée pour remplacer le **tilleul, place de l'église** ;

* Révision annuelle de la **chaudière de l'école** a effectuée par l'entreprise BINCHE ;

* **Eolien** : Le projet éolien de la compagnie RES sur les communes SAINT FRONT, SAINT CIERS, MOUTON a été abandonné suite à la consultation des élus des différentes communes ;

* **Repas du comité des fêtes** : Le repas du 22 Octobre a été une réussite. M. le Maire se félicite de la reprise des activités du comité des fêtes.

* M. le Maire, a désigné par arrêté M. **Jean-Marc BOULLET** comme **correspondant** pour le Service de secours et d'incendie de la Charente ;

* les **vœux du maire** sont prévus pour le **21 janvier 2023.**

Maïté CHARRIERE communique quelques informations au sujet du vote du PLUi par l'ensemble des communes de la communauté de communes Coeur-de-Charente.

En l'absence d'autres questions, M. le Maire remercie les membres du Conseil Municipal et, l'ordre du jour étant épuisé, il lève la séance à 20 h 25.